



Le Président

Paris, le 16 mars 2016

GeC/JM/AH/16-44817

Monsieur le Ministre,

Nous rencontrons de grosses difficultés sur le versement contraint de l'indemnité maximale des maires de communes de moins de 1 000 habitants, prévu par la loi du 31 mars 2015.

Sur le territoire, les comptes publics ont une appréciation très diverse de cette nouvelle obligation dont la date d'application est particulièrement pénalisante.

J'adresse, ce jour, un courrier à Monsieur Christian Eckert pour demander que les comptes publics fassent preuve de souplesse (cf. copie du courrier ci-joint).

Dans l'attente d'une modification législative que j'espère ne saurait tarder, je demande votre appui à cette démarche car le dispositif actuel contraint de toutes petites communes, dont le budget ne peut supporter cette dépense supplémentaire, à recourir à une hausse des impôts locaux pour allouer au maire une indemnité au taux plafond dont il ne veut pas.

Vous remerciant pas avance de votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

François BAROIN

Monsieur Jean-Michel BAYLET
Ministre de l'Aménagement du territoire,
de la Ruralité et des Collectivités territoriales
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75007 Paris